

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016 – 20 h 30

PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER -

ABSENTS EXCUSES : Céline THEVENOUX ➔ procuration à Bernard VIVIER
Christophe DEGLISE
Nathalie BURFIN

Date de convocation : 7 avril 2016

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES.

I/ FINANCES COMMUNALES

1- Marchés-commandes passés

Monsieur le Maire, en application de l'article L2122.22 du CGCT, rend compte des commandes passées pour les travaux au cimetière :

- purge de concessions et démontages/enlèvements de vieux monuments, dans le cadre de la procédure de reprise de concession pour un montant de 4723 € T.T.C.
- nettoyage et mise en valeur de monuments en charge de la commune et ayant un intérêt patrimonial pour un montant de 3013.60 € T.T.C.

2- Vote des comptes administratifs 2015

Après présentation par Monsieur le Maire des comptes administratifs Madame Jocelyne DESCOLLONGES 1^{ère} adjointe préside au vote des différents budgets.

Vote à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, des comptes administratifs, de la reprise des résultats et de leurs affectations aux budgets primitifs 2016 :

Budget Principal	Fonctionnement excédent de clôture	427 051,16
	Investissement déficit de clôture	14 997,02
	Excédent global de clôture	412 054,14
Budget Eau	Fonctionnement excédent de clôture	51 354,80
	Investissement excédent de clôture	12 177,13
	Excédent global de clôture	63 531,93
Budget Assainissement	Fonctionnement excédent de clôture	15 390,82
	Investissement excédent de clôture	119 670,61
	Excédent global de clôture	135 061,43
Budget Lotissement	Fonctionnement excédent de clôture	136 210,00
	Investissement déficit de clôture	136 135,00
	Excédent global de clôture	75,00

3- Approbation des comptes de Gestion 2015

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par la Trésorerie.

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion suivants :

- Budget Principal
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement

4- Vote des taxes locales

Proposition de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2016.

Taxe d'habitation :	15,10 %
Taxe foncière (bâti) :	11,75 %
Taxe foncière (non bâti)	45,20 %
CFE	20,36 %

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5- Programme d'investissements 2016

Approbation du programme d'investissements 2016 pour un montant (hors remboursement du capital de la dette et amortissements) de :

- 431 200,00 € pour le Budget Principal
- 61 843,00 € pour le Budget Eau
- 108 470,00 € pour le budget assainissement

6- Subventions aux associations

Approbation du tableau des subventions pour un montant de 7400 €.

7- Vote des budgets primitifs 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les budgets primitifs soumis à son approbation ont été étudiés/préparés lors des 2 séances de conseil municipal précédentes.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets suivants pour 2016 :

Budget Principal	Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à	876 611,00
	Investissement s'équilibre en recettes et dépenses à	471 000,00
Budget Eau	Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à	133 960,00
	Investissement s'équilibre en recettes et dépenses à	75 644,00
Budget Assainissement	Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à	156 791,00
	Investissement s'équilibre en recettes et dépenses à	178 471,00
Budget Lotissement	Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à	172 525,00
	Investissement s'équilibre en recettes et dépenses à	159 525,00

8- Vote des redevances eau-assainissement

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de 2015. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le maintien des tarifs en vigueur en 2015 :

Pour mémoire pour une consommation annuelle de 120 m³ (1 ménage = 4 personnes)

- eau prix au m³: 1,46 € T.T.C.
- assainissement prix au m³: 2,21 € T.T.C.
- soit prix au m³ assaini : 3,67 € T.T.C.

III/ AFFAIRES SCOLAIRES

Des aménagements d'extension de la cour arrière du groupe scolaire ont été demandés – seront mis à l'étude.

III/ VOIRIE - RESEAUX DIVERS - URBANISME

1- Voirie communautaire

Des travaux de réhabilitation du revêtement de la voie (boucle) formée de la rue de Vernans, rue des Moulins, seront réalisés sur l'année 2016, sous gestion de la CCRCP. Des travaux préparatoires, à la charge de la commune, sont à envisager.

2- SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

Approbation, à l'unanimité, du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif définissant les relations entre l'exploitant d'assainissement non collectif et les usagers et précisant les droits et obligations de chacun.

3- Traversée du bourg

Il est envisagé de procéder à une étude complémentaire sur l'entrée nord.

IV/ REVISION POS-PLU

Lors de la dernière séance de travail du 07/04/2016 la commission a travaillé sur l'occupation actuelle des sols, la répartition de l'habitat, les différentes activités socio-économiques sur le territoire communal.

La mairie a commencé à lister les éléments tels que :

- évolution, sur plusieurs années, des effectifs scolaires
- emplois dans la commune (industries, services, commerces, artisans, etc...)
- logements nouveaux depuis une dizaine d'années : en neuf et en réhabilitation
- consommation d'espaces sur une dizaine d'années : pour les logements neufs, et pour d'autres constructions

Pour l'agriculture il sera demandé aux agriculteurs de participer au diagnostic agricole via le représentant de la Chambre d'Agriculture.

Un questionnaire à remplir sera transmis au monde agricole.

VI/ MODIFICATION DU POS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) a été engagée afin d'autoriser la construction et l'aménagement de constructions liés aux activités agricoles et forestières sur la zone NC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- considère que le projet de modification simplifiée du POS est prêt à être mis à la disposition du public.
- décide de mettre le projet de modification simplifiée, accompagné des pièces du dossier, à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, en mairie de LHUIS pendant 40 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 23 mai 2016 au 1^{er} juillet 2016 inclus.

VII/ RELEVES DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

Dans le cadre d'une recherche d'une meilleure connaissance du rendement de notre réseau d'eau

- aujourd'hui < à 50 % avec le risque d'application d'une pénalité par l'Agence de l'Eau - sur l'exercice 2016 il sera procédé à 2 relevés, en fin de chaque semestre.

Ce qui devrait permettre de trouver une meilleure corrélation entre eau prélevée/quantifiée et eau consommée par les usagers.

VIII/ CCRCP

Un point d'étape est fait sur le projet de fusion avec la Communauté de Communes Plaine de l'Ain

VIII/ DIVERS

- Fleurissement : Les plantations auront lieu vendredi 6 mai à 8h30. Toutes les bonnes volontés pour assurer, dans un premier temps, les plantations et par la suite, d'une façon continue, l'entretien des massifs extérieurs au bourg seront les bienvenues.
- L'initiation « les gestes qui sauvent » se déroulera le samedi 7 mai de 9h30 à 11h30 à LHUIS.
- Locaux communaux
La municipalité mène une réflexion sur la disponibilité et l'usage des locaux communaux pour abriter/rassembler les équipements nécessaires aux agents techniques de la collectivité.

Dans ce cadre une concertation a été ouverte avec le Président du Comité des Fêtes pour retrouver l'usage, par la commune, du local de la place des Anciens Combattants actuellement mis à la disposition de cette association.

A terme il faudrait qu'aussi bien les équipements communaux que ceux du Comité des Fêtes puissent être correctement entreposés. Les personnes disposant de hangars/entrepôts voudront bien se faire connaître soit en mairie soit auprès du Président du Comité des Fêtes.

- Monsieur le Maire rappelle que les administrés ont à respecter les règles d'urbanisme pour tout projet de construction, d'extension, de transformation de bâtiments, murs de clôture, piscine, abris de jardin, etc... Pour tout projet, avant lancement des travaux, un document d'urbanisme (PC, DP) doit être déposé en mairie.
Toute infraction aux règles d'urbanisme est passible de sanction.
- Echo de LHUIS 2016
En amont de l'élaboration de l'écho de Lhuis, les associations locales sont invitées à élaborer un article sur leur fonctionnement tout au long de l'année, avec photos à l'appui.
- L'ADAPEI remercie la commune pour la subvention allouée en 2015.
- Hélianthe
En tant qu'espace INFO ENERGIE DE L'AIN, Hélianthe conseille les particuliers, les professionnels et les collectivités sur l'habitat, la mobilité et la consommation responsable.
Les permanences téléphoniques sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 h.
Site Internet : www.helianthe.org
Tél : 04.74.45.16.46

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Compte rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Croix Rouge

Les responsables du site de Belley-Lhuis rappellent que leurs actions sociales, locales, ne sont possibles que grâce aux dons des donateurs locaux. Ils souhaitent donc que puissent être privilégiés les dons à l'antenne de la Croix Rouge de Belley- Lhuis

Association PARTAGE

Partage, association française de solidarité internationale aide les enfants du monde les plus démunis à grandir dans le respect de leurs droits fondamentaux, souhaite entreprendre une campagne d'information auprès du public entre le 9 mai et le 4 juin 2016.

Ces rencontres n'impliquent en aucun cas la collecte d'argent, en espèces ou en chèque, ni de distribution de prospectus ni de quêtes.